IMPERIUM SAS au capital social de 50 000€
940 477 649 RCS PARIS - APE: 6201Z
88 rue de Courcelles, 75008 PARIS
✉ : support@praetor-notariat.com
☎ : 01 84 76 14 00

PRAETOR
NOTRE NOTARIAT, PROPULSÉ EN UN CLIC

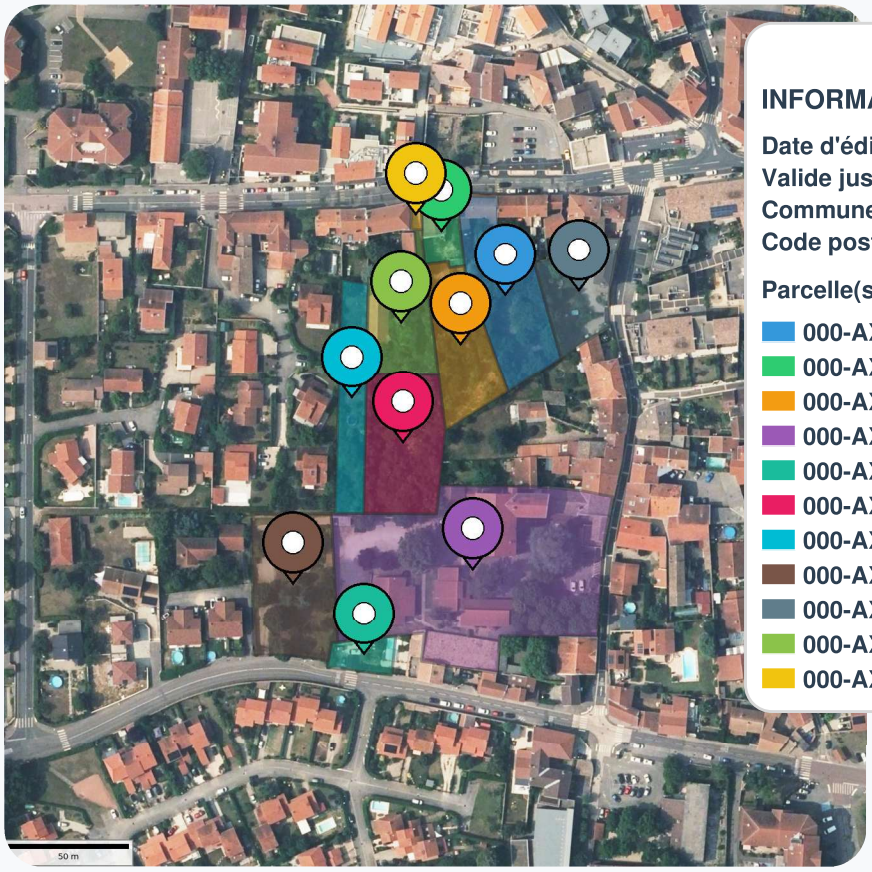
Vendeur(s) : cateland
Acquéreur(s) : etames

Réf. : ERP-20261103-0092024
Généré le : 03/11/2026 à 17:42

Document généré par PRAETOR
État des risques et pollutions
DOCUMENT RÈGLEMENTAIRE

État des Risques et Pollutions (ERP)

Articles L125-5 à 7 et R125-26 du Code de l'Environnement.



ERP

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Date d'édition : 03/11/2026
Valide jusqu'au : 03/05/2027
Commune : IRIGNY
Code postal : 69540

Parcelle(s) :

- **000-AX-64** : 5 Rue du 11 Novembre 1918
- **000-AX-65** : 9 Rue du 11 Novembre 1918
- **000-AX-66** : 9 Rue du 11 Novembre 1918
- **000-AX-73** : 8 Rue de la Fondation Dorothée Petit
- **000-AX-77** : 5 Rue de la Fondation Dorothée Petit
- **000-AX-78** : 20 Grande Rue
- **000-AX-81** : 13 Rue du 11 Novembre 1918
- **000-AX-90** : 12 Rue de la Fondation Dorothée Petit
- **000-AX-154** : 4 Grande Rue
- **000-AX-216** : 11 Rue du 11 Novembre 1918
- **000-AX-217** : 11 Rue du 11 Novembre 1918

Vue d'ensemble :

Parcelle(s) traitée(s) :	Risques sur parcelle(s) :	Sismicité max :	Radon max :
11	PPRT, Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1

Risques existants sur la commune de IRIGNY :

Argiles, Canalisations de transport de matières dangereuses, Inondation, Installations industrielles classées (ICPE), Phénomène lié à l'atmosphère, Pollution des sols, Radon, Remontée de nappe, Risque industriel, Risque industriel - effet de surpression, Risque industriel - effet thermique, Risque industriel - effet toxique, Rupture de barrage, Séisme, Transport de marchandises dangereuses

PPRN PPRI du Grand Lyon - secteur Rhône aval (approuvé le 05/06/2008) : commune couverte, parcelles hors zonage

Ces risques sont détectés au niveau géographique. L'inclusion dans un PPR est indiquée par parcelle ci-dessous.

Atlas des Zones Inondables (AZI) :
Atlas des zones inondables des ruisseaux du grand lyon, Atlas des zones inondables du Rhône en aval de Lyon, dans les départements du Rhône, de l'Isère

Information non réglementaire — études de connaissance du risque inondation.

Détail par parcelle :

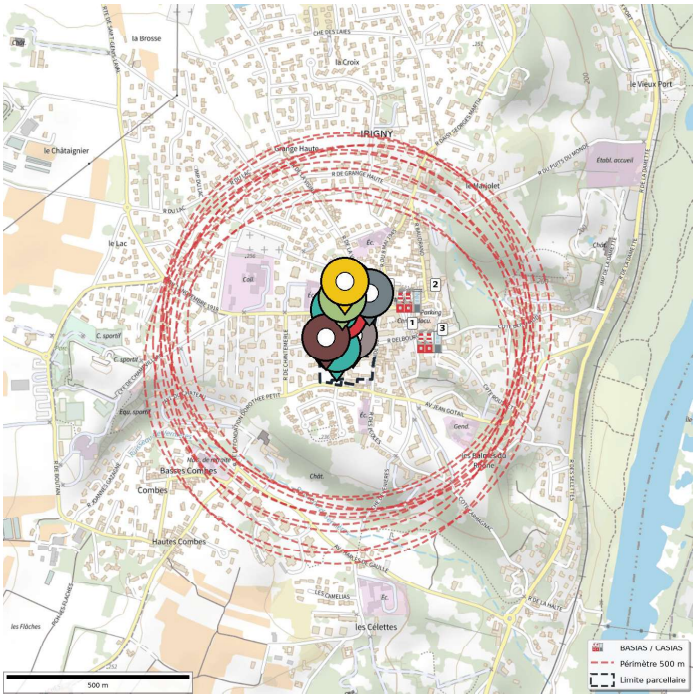
#	Parcelle	Code	PPR/Risques	Sismicité	Radon	Argiles	Pollution (500m)
1	IRIGNY AX-64	000-AX-64	PPRT, Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
2	IRIGNY AX-65	000-AX-65	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
3	IRIGNY AX-66	000-AX-66	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
4	IRIGNY AX-73	000-AX-73	PPRT, Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
5	IRIGNY AX-77	000-AX-77	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
6	IRIGNY AX-78	000-AX-78	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
7	IRIGNY AX-81	000-AX-81	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
8	IRIGNY AX-90	000-AX-90	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
9	IRIGNY AX-154	000-AX-154	PPRT, Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
10	IRIGNY AX-216	000-AX-216	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)
11	IRIGNY AX-217	000-AX-217	Argiles, Rupture de barrage	Zone 3	Niveau 1	Max. faible (niveau 1 sur 3) commune : zones jusqu'à moyenne	✓ OUI (rayon 500m)

Sites et installations

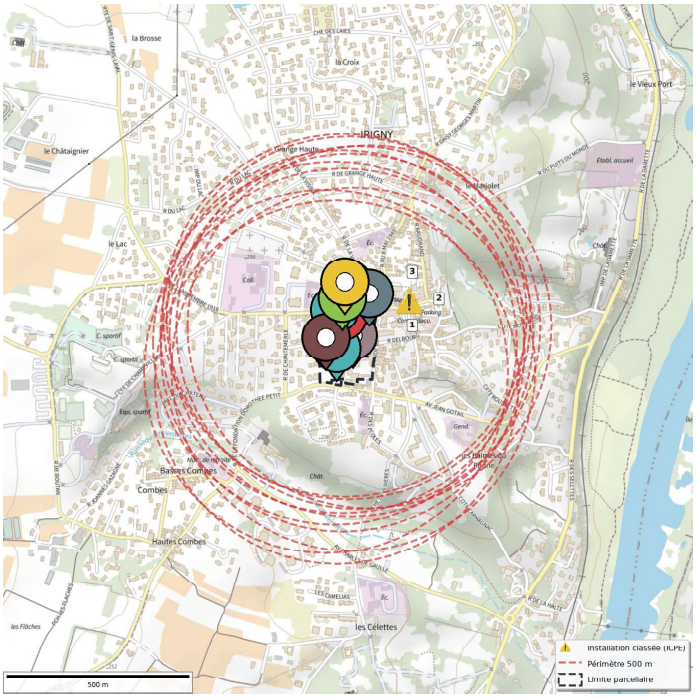
Type	Total	Sur parcelle	Sur la commune
CASIAS	4	-	4
ICPE	4	-	4
TOTAL	**8**		



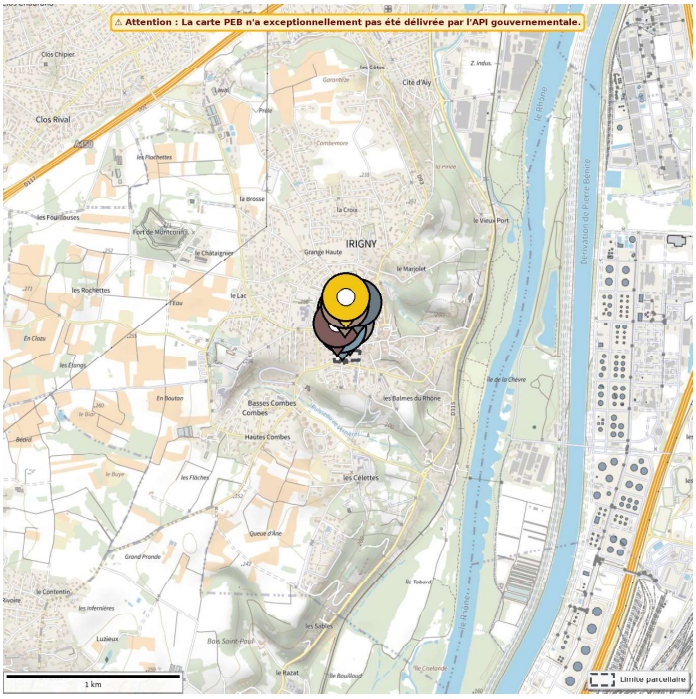
Situation



Anciens sites industriels (BASIAS/CASIAS)



Installations classées (ICPE)

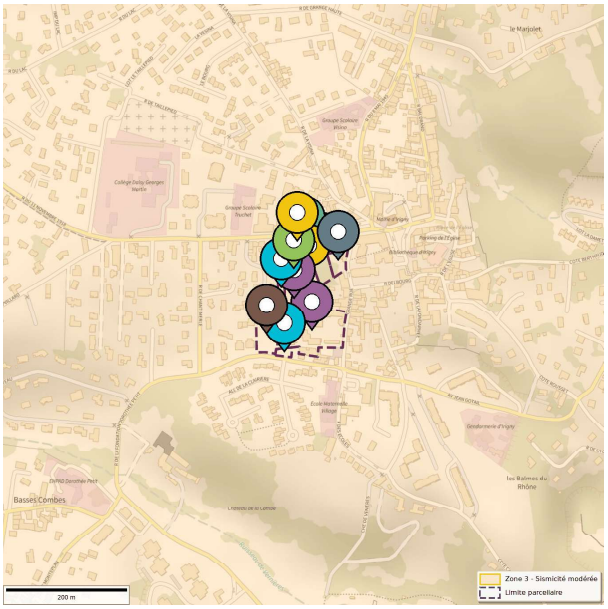


Plan d'exposition au bruit (PEB)

000-AX-64 000-AX-65 000-AX-66 000-AX-73 000-AX-77 000-AX-78 000-AX-81 000-AX-90 000-AX-154 000-AX-216 000-AX-217



Retrait-gonflement des argiles



Sismicité

● 000-AX-64 ● 000-AX-65 ● 000-AX-66 ● 000-AX-73 ● 000-AX-77 ● 000-AX-78 ● 000-AX-81 ● 000-AX-90 ● 000-AX-154 ● 000-AX-216 ● 000-AX-217

Document établi sur la base de :
Articles L125-5 à L125-7 du Code de l'Environnement
Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
Décret n°2022-750 du 29 avril 2022, modifié en dernier lieu par le décret n°2026-95 du 13 février 2026, établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral
Articles R125-26 à R125-27 du Code de l'Environnement - IAL sur la pollution des sols
Articles R125-23 à R125-25 du Code de l'Environnement - IAL sur les risques
Articles R563-4 et D563-8-1 du Code de l'Environnement - Risques sismique
Article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation - Dossier de diagnostic technique
Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Sites et installations répertoriés - IRIGNY du 03/11/2026

CASIAS: Cartes des Anciens Sites Industriels et Activités de Services | SIS: Secteur d'Information sur les Sols | ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

CASIAS - Anciens Sites Industriels (4 sites)

#	Code		Nom	Adresse	Fiche
1	SSP4067799		Carrosserie, station-service; anc. Atelier de ré	9 avenue Bézange	Voir
2	SSP533252		GHERAB MOHAMED	37 chemin des Hauts de Selettes	Voir
3	SSP4074565		Pressing	2 rue Eglise (de l')	Voir
4	SSP532337		SAS. FAURE COLLECTE D'HUILES	24 rue de la Mouche	Voir

ICPE - Installations Classées (4 sites)

Seveso seuil haut Seveso seuil bas Non Seveso

#	Code		Nom	Adresse	Fiche
1	0006108890		BENGUIGUI	Allée de l'Arsenal	Voir
2	0006114086		GHERAB MOHAMED	37 chemin des Hauts de Selettes	Voir
3	0003202618		MONSIEUR DAVID WINTERSTEIN	7, rue de Serrières	Voir
4	0003201742		[NC] NUNO BARBOSA ARAUJO MENDES	9 rue Maret	Voir

SIS - Secteurs d'Information sur les Sols (0 site)

#	Code		Nom	Adresse	Fiche

SUP - Servitudes d'Utilité Publique (0 site)

#	Code		Nom	Adresse	Fiche

BASOL - Sites et Sols Pollués (0 site)

#	Code		Nom	Adresse	Fiche

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Rhône
Commune : IRIGNY
Adresse de l'immeuble : 5 Rue du 11 Novembre 1918, 69540 Irigny 9 Rue du 11 Novembre 1918 (000-AX-65), 69540 Irigny ... (+9 autres, voir page de sommaire)
Parcelle(s) : 000-AX-64, 000-AX-65, 000-AX-66, 000-AX-73, 000-AX-77, 000-AX-78, 000-AX-81, 000-AX-90, 000-AX-154, 000-AX-216, 000-AX-217

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Publication JO	Indemnisé ? *(à cocher par le vendeur)*
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	19/10/2024	04/11/2024	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/04/2024	28/04/2024	14/06/2024	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/2007	29/04/2007	14/06/2007	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	04/12/2003	13/12/2003	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/10/1993	12/10/1993	29/04/1994	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	18/02/1994	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	24/06/1983	☐
Poids de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	22/12/1982	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs, et sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : https://www.georisques.gouv.fr/

Signature du vendeur

Nom du vendeur : cateland

Nom de l'acquéreur : etames

Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
000 - AX - 64 / 000 - AX - 65 / 000 - AX - 66 / 000 - AX - 73 / 000 - AX - 77 / 000 - AX - 78 / 000 - AX - 81 / 000 - AX - 90 / 000 - AX - 154 / 000 - AX - 216 / 000 - AX - 217	69540	IRIGNY

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS*** oui [] non [X]

prescrit(1) [] ou anticipé(2) [] ou approuvé(3) [] ou approuvé et en cours de révision(4) [] date []

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …) []

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui [] non []

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui [] non []

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **NATURELS**** oui [] non []

prescrit(1) [] ou anticipé(2) [] ou approuvé(3) [] ou approuvé et en cours de révision(4) [] date []

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …) []

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui [] non []

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui [] non []

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS*** oui [] non [X]

prescrit(1) [] ou anticipé(2) [] ou approuvé(3) [] ou approuvé et en cours de révision(4) [] date []

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …) []

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui [] non []

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui [] non []

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES*** oui [X] non []

prescrit(1) [] ou approuvé(3) [X] ou approuvé et en cours de révision(4) [] date 19/10/2016

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à : effet toxique [X] ou effet thermique [X] ou effet de surpression [X]

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui [] non []

> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui [] non []

- **si la transaction concerne un logement,** l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui [] non []

- **si la transaction ne concerne pas un logement,** l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5) oui [] non []

* Vérifiez sur www.errial.georisques.gouv.fr l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)

** à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

■ L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 très faible [] zone 2 faible [] zone 3 modérée [X] zone 4 moyenne [] zone 5 forte []

Situation de l'immeuble au regard au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

■ L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui [] non [X]

Information relative à la pollution des sols

■ Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui [] non [X]

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle, minière ou technologique

■ L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*? oui [] non []

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

■ L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022? oui [] non [X]

■ L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr oui [] non [X]

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans [] > compris entre trente et cent ans []

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui [] non []

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui [] non []

Information relative aux obligations légales de débroussaillement (OLD)

■ Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement? oui [] non [X]

Documents à fournir obligatoirement :

♦ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

☐ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;

☐ un extrait du règlement concernant le bien.
Voir annexe. Règlement complet consultable sur www.georisques.gouv.fr et sur le site de la Préfecture.

♦ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

♦ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

♦ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

♦ Si le bien est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

☐ la fiche d'information sur les obligations légales de débroussaillement disponible sur le site www.georisques.gouv.fr.

☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom : cateland	Lieu : IRIGNY	Nom : etames
Signature :	Date : 03/11/2026	Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte, les obligations légales de débroussaillement et les pollutions de sols,

pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

www.georisques.gouv.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du / / mis à jour le / /

Adresse de l'immeuble	code postal **ou** Insee	**commune**
5 Rue du 11 Novembre 1918	69540	IRIGNY

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un P**EB** [1] **oui** **non** X

révisé **approuvé** date / /

[1] **Si oui**, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation [2] **oui** **non**

[2] **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre P**EB** [1] **oui** **non**

révisé **approuvé** / / date / /

[1] **Si oui**, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A[1] forte **zone B**[2] forte **zone C**[3] modérée **zone D**[4]

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/

Le PEB de tout éventuel aéroport/aérodrome de ...IRIGNY...
peut être consulté à la maire de la commune de ...IRIGNY...
où est sis l'immeuble.

vendeur / bailleur	date / lieu	**acquéreur** / locataire
cateland	IRIGNY 03/11/2026	etames

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

ANNEXES

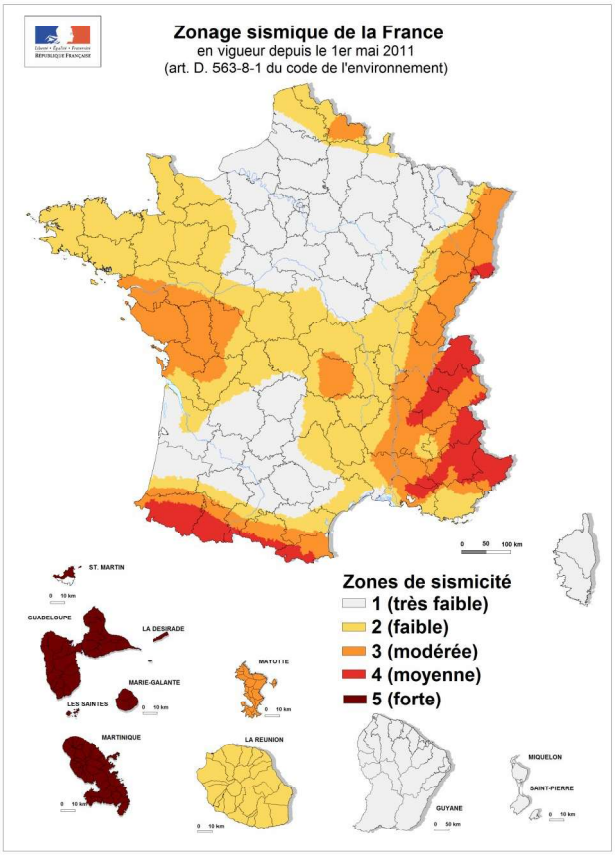
SOURCES D'INFORMATION PUBLIÉES PAR LA PRÉFECTURE OU LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les annexes suivantes (arrêtés, cartographies) vous sont délivrées à portée informative au niveau départemental ou communal. Sources règlementaires et cartographies utiles y ont été adjointes pour parfaire l'information de tout acquéreur de bien immobilier.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.
Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures …)

<table>
<tr><th colspan="2">Pour les bâtiments neufs</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th></tr>
<tr><td>I</td><td></td><td colspan="5">Aucune exigence</td></tr>
<tr><td rowspan="2">II</td><td></td><td colspan="2">Aucune exigence</td><td>Règles CPMI-EC8 Zones 3/4</td><td colspan="2">Règles CPMI-EC8 Zone5</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Aucune exigence</td><td colspan="3">Eurocode 8</td></tr>
<tr><td>III</td><td></td><td>Aucune exigence</td><td colspan="4">Eurocode 8</td></tr>
<tr><td>IV</td><td></td><td>Aucune exigence</td><td colspan="4">Eurocode 8</td></tr>
</table>

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaitre, votre zone de sismicité: **https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »**

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme

PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Arrêté préfectoral n° DDT - 69-2025-05-26-00001 du 26/05/2025 portant abrogation des arrêtés préfectoraux relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 236 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 modifiant l'article L. 125-5 du code de l 'environnement,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, et les risques miniers,

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Rhône modifié et son annexe,

VU les arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, listés en annexe du présent arrêté,

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2023 relatif à la création de la commune nouvelle de Oullins-Pierre-Bénite en lieu et place des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite,

CONSIDÉRANT que la loi n°2021-1104 a abrogé l'alinéa III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement stipulant « le préfet arrête la liste des communes dans lesquelles les dispositions du I et II sont applicables, ainsi que pour chaque commune concernée, la liste des risques et documents à prendre en compte »,

CONSIDÉRANT que la modification de l'article L. 125-5 du code de l'environnement est entrée en vigueur au 1er janvier 2023,

CONSIDÉRANT par conséquent que le préfet n'a plus l'obligation de prendre un arrêté pour dresser la liste des communes concernées par l'obligation des informations des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques dans le département, ni pour dresser la liste des risques recensés pour chacune des communes,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Rhône,

ARRÊTE

Article 1 : Objet.

L'arrêté préfectoral susvisé n° 2006-1527 du 14 février 2006 modifié et les arrêtés préfectoraux modifiés listés en annexe du présent arrêté, relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Rhône sont abrogés.

Article 2 : Information sur les risques naturels, miniers et technologiques.

Les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques, par un plan de prévention des risques miniers ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, dans des zones de sismicité ou dans des zones à potentiel radon définies par voie réglementaire sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence de ces risques.

Les informations utiles pour établir un état des risques et pollutions sont mises à disposition sur le site « Géorisques » du Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (www.georiques.gouv.fr, rubrique information acquéreurs locataires IAL).

Des informations complémentaires sont accessibles sur le portail internet des services de l'État dans le Rhône (https://www.rhone.gouv.fr/).

Article 3 : Notification.

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires de l'ensemble des communes du département du Rhône et à la chambre des notaires.

Article 4 : Mesures de publicité.

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies des communes du département du Rhône, listées en annexe.
Cette mesure de publicité sera justifiée par un certificat d'affichage de la collectivité.

Le présent arrêté sera par ailleurs publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site des services de l'État dans le Rhône (http://www.rhone.gouv.fr).

Article 5 : Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, les maires des communes listées en annexe sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 26 MAI 2025

La sous-préfète,
Secrétaire générale adjointe

Judith HUSSON

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur ou Madame le(la) Préfet(ète) du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

ANNEXE

Liste des arrêtés préfectoraux relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Communes	N° des arrêtés préfectoraux
AFFOUX	Arrêté préfectoral n° 2009-5825 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
AIGUEPERSE	Arrêté préfectoral n° 2011-2031 du 26/10/2011 mis à jour le 28/01/2019
ALBIGNY SUR SAONE	Arrêté préfectoral n° 2006-1528 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ALIX	Arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
AMBERIEUX D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-5812 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
AMPLEPUIS	Arrêté préfectoral n° 2010-6148 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
AMPUIS	Arrêté préfectoral n° 2006-1530 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ANCY	Arrêté préfectoral n° 2009-5826 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ANSE	Arrêté préfectoral n° 2009-5813 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ARBRESLE (L')	Arrêté préfectoral n° 2009-5827 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ARDILLATS (Les)	Arrêté préfectoral n° 2011-2033 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ARNAS	Arrêté préfectoral n° 2009-5814 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
AVEIZE	Arrêté préfectoral n° 2009-5828 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
AZOLETTE	Arrêté préfectoral n° 2011-2035 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BAGNOLS	Arrêté préfectoral n° 2011-2036 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BEAUJEU	Arrêté préfectoral n° 2011-2037 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BEAUVALLON	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
BELMONT D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2006-1534 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
BESSENAY	Arrêté préfectoral n° 2009-5829 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
BIBOST	Arrêté préfectoral n° 2009-5830 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
BLACE	Arrêté préfectoral n° 2011-2038 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BREUIL (Le)	Arrêté préfectoral n° 2006-1577 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
BRIGNAIS	Arrêté préfectoral n° 2007-5170 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
BRINDAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2039 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BRON	Arrêté préfectoral n° 2011-2040 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
BRULLIOLES	Arrêté préfectoral n° 2009-5831 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
BRUSSIEU	Arrêté préfectoral n° 2009-5832 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
BULLY	Arrêté préfectoral n° 2009-5833 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
CAILLOUX SUR FONTAINES	Arrêté préfectoral n° 2011-2041 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CALUIRE et CUIRE	Arrêté préfectoral n° 2006-1536 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
CENVES	Arrêté préfectoral n° 2011-2042 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CERCIE	Arrêté préfectoral n° 2011-2043 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHABANIERE	Arrêté préfectoral n° 69-2017-11-14-006 du 14/11/2017 mis à jour le 28/01/2019
CHAMBOST-ALLIERES	Arrêté préfectoral n° 2009-2088 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	Arrêté préfectoral n° 2011-2044 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHAMELET	Arrêté préfectoral n° 2009-2086 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHAMPAGNE AU MONT d'OR	Arrêté préfectoral n° 2011-2045 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHAPELLE SUR COISE (La)	Arrêté préfectoral n° 2011-2046 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHAPONNAY	Arrêté préfectoral n° 2008-5191 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
CHAPONOST	Arrêté préfectoral n° 2011-1881 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019

CHARBONNIERES LES BAINS	Arrêté préfectoral n° 2006-1540 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
CHARENTAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2047 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHARLY	Arrêté préfectoral n° 2011-2048 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHARNAY	Arrêté préfectoral n° 2009-2077 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHASSELAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2050 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHASSIEU	Arrêté préfectoral n° 2011-2051 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHATILLON D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-5834 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHAUSSAN	Arrêté préfectoral n° 2011-2052 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHAZAY D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-2073 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHÊNAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2053 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CHENELETTE	Arrêté préfectoral n° 2009-2094 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHERES (Les)	Arrêté préfectoral n° 2009-2070 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHESSY-LES-MINES	Arrêté préfectoral n° 2009-2079 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHEVINAY	Arrêté préfectoral n° 2009-5835 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
CHIROUBLES	Arrêté préfectoral n° 2011-2054 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CIVRIEUX D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-2074 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
CLAVEISOLLES	Arrêté préfectoral n° 2009-2092 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
COGNY	Arrêté préfectoral n° 2011-2055 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
COISE	Arrêté préfectoral n° 2011-2056 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
COLLONGES AU MONT d'OR	Arrêté préfectoral n° 2007-5172 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
COLOMBIER - SAUGNIEU	Arrêté préfectoral n° 2011-2057 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
COMMUNAY	Arrêté préfectoral n° 2008-5192 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
CONDRIEU	Arrêté préfectoral n° 2006-1550 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
CORBAS	Arrêté préfectoral n° 2011-1894 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	Arrêté préfectoral n° 2011-2058 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
COURS	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
COURZIEU	Arrêté préfectoral n° 2009-5836 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
COUZON AU MONT d'OR	Arrêté préfectoral n° 2007-5173 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
CRAPONNE	Arrêté préfectoral n° 2006-1553 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
CUBLIZE	Arrêté préfectoral n° 2010-6152 du 26/10/2010 mis à jour le 28/01/2019
CURIS AU MONT d'OR	Arrêté préfectoral n° 2006-1554 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
DARDILLY	Arrêté préfectoral n° 2011-2059 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
DECINES-CHARPIEU	Arrêté préfectoral n° 2008-2191 du 09/04/2008 mis à jour le 28/01/2019
DENICE	Arrêté préfectoral n° 2011-2061 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
DEUX-GROSNES	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
DIEME	Arrêté préfectoral n° 2011-2062 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
DOMMARTIN	Arrêté préfectoral n° 2011-2063 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
DRACE	Arrêté préfectoral n° 2009-5816 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
DUERNE	Arrêté préfectoral n° 2009-5837 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ECHALAS	Arrêté préfectoral n° 2010-6164 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
ECULLY	Arrêté préfectoral n° 2011-2064 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
EMERINGES	Arrêté préfectoral n° 2011-2065 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
EVEUX	Arrêté préfectoral n° 2009-5838 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
FEYZIN	Arrêté préfectoral n° 2009-2144 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
FLEURIE	Arrêté préfectoral n° 2011-2066 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
FLEURIEU SUR SAONE	Arrêté préfectoral n° 2007-5176 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	Arrêté préfectoral n° 2009-5839 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
FONTAINES SAINT-MARTIN	Arrêté préfectoral n° 2006-1561 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
FONTAINES-SUR-SAONE	Arrêté préfectoral n° 2007-5192 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019

FRANCHEVILLE	Arrêté préfectoral n° 2006-1563 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
FRONTENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2067 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
GENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2068 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
GENAY	Arrêté préfectoral n° 2006-1564 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
GIVORS	Arrêté préfectoral n° 2010-6165 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
GLEIZE	Arrêté préfectoral n° 2011-2069 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
GRANDRIS	Arrêté préfectoral n° 2009-2089 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
GREZIEU-LA-VARENNE	Arrêté préfectoral n° 2011-2070 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
GREZIEU-LE-MARCHE	Arrêté préfectoral n° 2009-5840 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
GRIGNY	Arrêté préfectoral n° 2009-4116 du 17/08/2009 mis à jour le 28/01/2019
HAIES (Les)	Arrêté préfectoral n° 2010-6166 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
HALLES (Les)	Arrêté préfectoral n° 2009-5841 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
HAUTE-RIVOIRE	Arrêté préfectoral n° 2009-5842 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
IRIGNY	Arrêté préfectoral n° 2009-2149 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
JONAGE	Arrêté préfectoral n° 2007-5180 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
JONS	Arrêté préfectoral n° 2006-1570 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
JOUX	Arrêté préfectoral n° 2009-5843 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
JULIENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2072 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
JULLIE	Arrêté préfectoral n° 2011-2073 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LACENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2074 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LACHASSAGNE	Arrêté préfectoral n° 2011-2075 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LAMURE-SUR-AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-2090 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
LANCIE	Arrêté préfectoral n° 2009-5817 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
LANTIGNIE	Arrêté préfectoral n° 2011-2076 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LARAJASSE	Arrêté préfectoral n° 2011-2077 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LEGNY	Arrêté préfectoral n° 2009-2081 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
LENTILLY	Arrêté préfectoral n° 2011-1930 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LETRA	Arrêté préfectoral n° 2009-2085 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
LIMAS	Arrêté préfectoral n° 2006-1581 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
LIMONEST	Arrêté préfectoral n° 2011-2079 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LISSIEU	Arrêté préfectoral n° 2011-2080 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LOIRE-SUR-RHÔNE	Arrêté préfectoral n° 2006-1582 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
LONGES	Arrêté préfectoral n° 2010-6167 du 26/11/20210 mis à jour le 28/01/2019
LONGESSAIGNE	Arrêté préfectoral n° 2011-2081 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
LOZANNE	Arrêté préfectoral n° 2009-5845 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
LUCENAY	Arrêté préfectoral n° 2009-2069 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
LYON	Arrêté préfectoral n° 2009-3943 du 20/07/2009 mis à jour le 28/01/2019
MARCHAMPT	Arrêté préfectoral n° 2011-2082 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MARCILLY D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-2072 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
MARCY	Arrêté préfectoral n° 2011-2083 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MARCY L'ETOILE	Arrêté préfectoral n° 2011-2084 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MARENNES	Arrêté préfectoral n° 2008-5196 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
MEAUX-LA-MONTAGNE	Arrêté préfectoral n° 2010-6155 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
MESSIMY	Arrêté préfectoral n° 2011-2085 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MEYS	Arrêté préfectoral n° 2009-5846 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
MEYZIEU	Arrêté préfectoral n° 2007-5181 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
MILLERY	Arrêté préfectoral n° 2007-5182 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
MIONS	Arrêté préfectoral n° 2008-5197 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
MOIRÉ	Arrêté préfectoral n° 2011-2086 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019

MONTAGNY	Arrêté préfectoral n° 2007-5183 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
MONTANAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2088 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	Arrêté préfectoral n° 2011-2089 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MONTROMANT	Arrêté préfectoral n° 2009-5847 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
MONTROTTIER	Arrêté préfectoral n° 2009-5848 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
MORANCÉ	Arrêté préfectoral n° 2009-2071 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2020
MORNANT	Arrêté préfectoral n° 2011-2090 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
MULATIERE (La)	Arrêté préfectoral n° 2006-1572 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
NEUVILLE-SUR-SAONE	Arrêté préfectoral n° 2006-1593 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ODENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2091 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ORLIENAS	Arrêté préfectoral n° 2011-2093 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
OULLINS – PIERRE BENITE	Arrêté préfectoral n° 2009-2152 du 25/09/2009 mis à jour le 28/01/2020 Arrêté préfectoral n° 2009-2145 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2020
PERREON (Le)	Arrêté préfectoral n° 2011-2095 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
POLEYMIEUX AU MONT d'OR	Arrêté préfectoral n° 2011-2096 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
POLLIONNAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2097 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
POMEYS	Arrêté préfectoral n° 2011-2098 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
POMMIERS	Arrêté préfectoral n° 2009-5819 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
PORTE DES PIERRES DOREES	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
POULE LES ECHARMEAUX	Arrêté préfectoral n° 2009-2093 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
PROPIERES	Arrêté préfectoral n° 2011-2100 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
PUSIGNAN	Arrêté préfectoral n° 2011-2101 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	Arrêté préfectoral n° 2011-2102 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
QUINCIEUX	Arrêté préfectoral n° 2009-5820 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
RANCHAL	Arrêté préfectoral n° 2010-6157 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
REGNIE-DURETTE	Arrêté préfectoral n° 2011-2103 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
RILLIEUX-LA-PAPE	Arrêté préfectoral n° 2007-5187 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
RIVERIE	Arrêté préfectoral n° 2010-6168 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
RIVOLET	Arrêté préfectoral n° 2011-2104 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ROCHETAILLEE-SUR-SAONE	Arrêté préfectoral n° 2007-5186 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
RONNO	Arrêté préfectoral n° 2010-6158 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
RONTALON	Arrêté préfectoral n° 2011-2105 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
SAIN-BEL	Arrêté préfectoral n° 2008-5852 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
SALLES-ARBUISSONNAS EN-BEAUJOLAIS	Arrêté préfectoral n° 2011-2106 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
SARCEY	Arrêté préfectoral n° 2009-5864 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
SATHONAY-CAMP	Arrêté préfectoral n° 2006-1620 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
SATHONAY-VILLAGE	Arrêté préfectoral n° 2006-1621 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
SAUVAGES (Les)	Arrêté préfectoral n° 2009-5869 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
SAVIGNY	Arrêté préfectoral n° 2009-5866 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
SEREZIN-DU-RHÔNE	Arrêté préfectoral n° 2008-5201 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
SIMANDRES	Arrêté préfectoral n° 2008-5202 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
SOLAIZE	Arrêté préfectoral n° 2009-2147 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
SOUCIEU EN JARREST	Arrêté préfectoral n° 2011-2107 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
SOURCIEUX-LES-MINES	Arrêté préfectoral n° 2009-5867 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
SOUZY	Arrêté préfectoral n° 2009-5868 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST ANDRE-LA-CÔTE	Arrêté préfectoral n° 2011-2109 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST APPOLINAIRE	Arrêté préfectoral n° 2011-2110 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST BONNET DE MURE	Arrêté préfectoral n° 2011-2111 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST BONNET-DES-BRUYERES	Arrêté préfectoral n° 2011-2112 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019

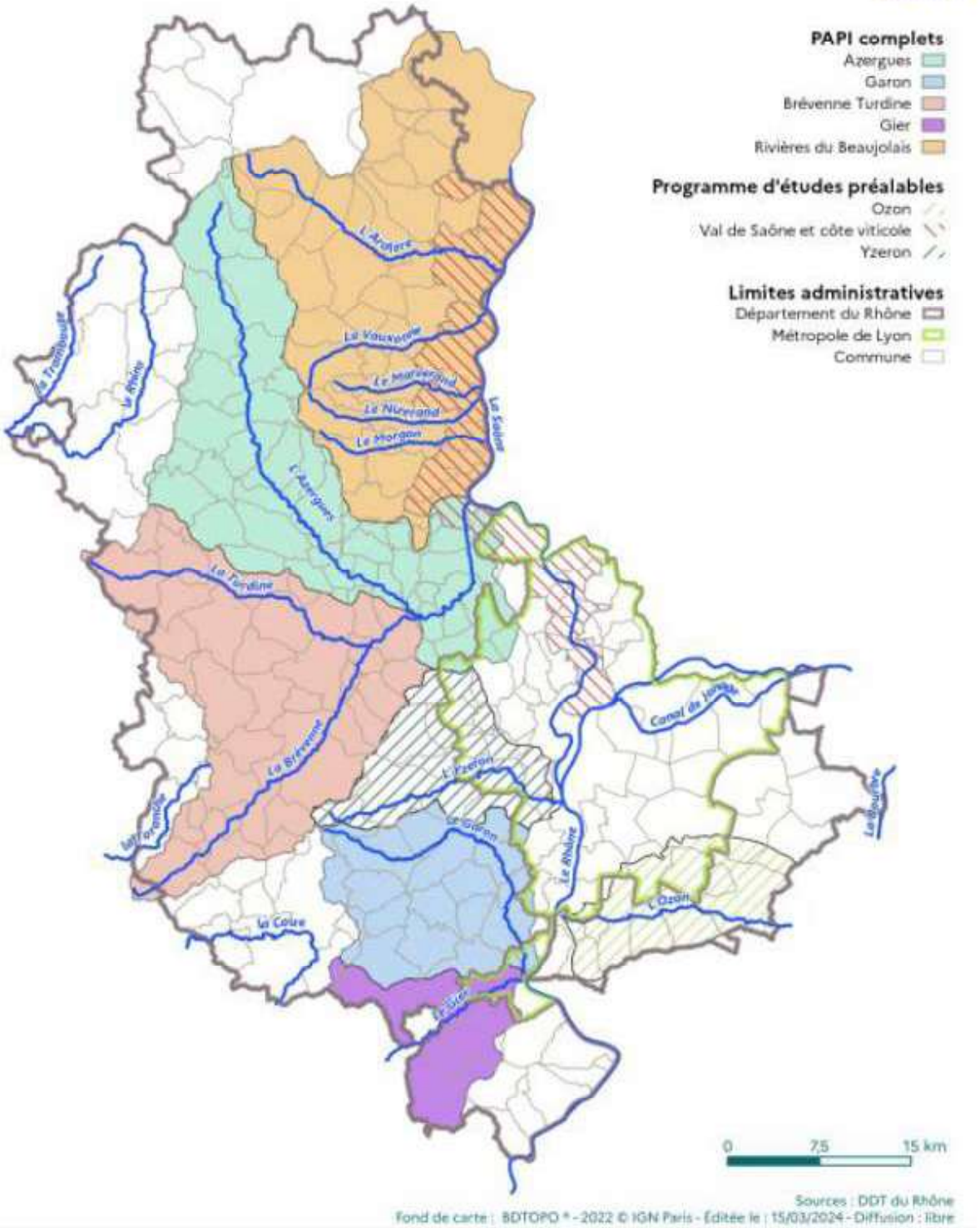
ST BONNET LE TRONCY	Arrêté préfectoral n° 2009-6159 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
ST CLEMENT-DE-VERS	Arrêté préfectoral n° 2011-2114 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST CLEMENT-LES-PLACES	Arrêté préfectoral n° 2011-2115 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST CLEMENT SUR VALSONNE	Arrêté préfectoral n° 2009-5853 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST CYR-AU-MONT-D'OR	Arrêté préfectoral n° 2011-2116 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST CYR-LE-CHATOUX	Arrêté préfectoral n° 2011-2117 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST CYR SUR LE RHÔNE	Arrêté préfectoral n° 2006-1604 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ST DIDIER-AU-MONT-D'OR	Arrêté préfectoral n° 2011-2118 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST DIDIER-SUR-BEAUJEU	Arrêté préfectoral n° 2011-2120 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST ETIENNE-DES-OULLIERES	Arrêté préfectoral n° 2011-2121 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST ETIENNE LA VARENNE	Arrêté préfectoral n° 2011-2122 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST FONS	Arrêté préfectoral n° 2009-2143 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST FORGEUX	Arrêté préfectoral n° 2009-5854 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST GENIS-L'ARGENTIERE	Arrêté préfectoral n° 2009-5855 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST GENIS-LAVAL	Arrêté préfectoral n° 2010-5853 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST GENIS-LES-OLLIERES	Arrêté préfectoral n° 2006-1609 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ST GEORGES-DE-RENEINS	Arrêté préfectoral n° 2009-5821 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST GERMAIN AU MONT-D'OR	Arrêté préfectoral n° 2006-1611 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
ST GERMAIN NUELLES	Arrêté préfectoral n° 2009-5849 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST IGNY-DE-VERS	Arrêté préfectoral n° 2011-2124 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST JEAN DES VIGNES	Arrêté préfectoral n° 2011-2125 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST JEAN-LA-BUSSIERE	Arrêté préfectoral n° 2010-6160 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
ST JULIEN	Arrêté préfectoral n° 2011-2127 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST JULIEN-SUR-BIBOST	Arrêté préfectoral n° 2009-5857 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST JUST D'AVRAY	Arrêté préfectoral n° 2009-2087 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST LAGER	Arrêté préfectoral n° 2011-2129 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST LAURENT-D'AGNY	Arrêté préfectoral n° 2011-2128 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST LAURENT-DE-CHAMOUSSET	Arrêté préfectoral n° 2009-5858 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST LAURENT DE MURE	Arrêté préfectoral n° 2011-2130 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST MARCEL L'ECLAIRE	Arrêté préfectoral n° 2009-5860 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST MARTIN EN HAUT	Arrêté préfectoral n° 2011-2133 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST NIZIER-D'AZERGUES	Arrêté préfectoral n° 2009-2091 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST PIERRE DE CHANDIEU	Arrêté préfectoral n° 2008-5205 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
ST PIERRE-LA-PALUD	Arrêté préfectoral n° 2009-5861 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST PRIEST	Arrêté préfectoral n° 2010-4677 du 12/07/2010 mis à jour le 28/01/2019
ST ROMAIN-AU-MONT-D'OR	Arrêté préfectoral n° 2007-5188 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
ST ROMAIN DE POPEY	Arrêté préfectoral n° 2009-5862 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST ROMAIN-EN-GAL	Arrêté préfectoral n° 2007-5189 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
ST ROMAIN-EN-GIER	Arrêté préfectoral n° 2010-6173 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
ST SYMPHORIEN-D'OZON	Arrêté préfectoral n° 2009-2151 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
ST SYMPHORIEN-SUR-COISE	Arrêté préfectoral n° 2011-2135 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST VERAND	Arrêté préfectoral n° 2011-2136 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
ST VINCENT DE REINS	Arrêté préfectoral n° 2010-6160 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
STE CATHERINE	Arrêté préfectoral n° 2010-6341 du 26/11/2010 mis à jour le 28/01/2019
STE COLOMBE	Arrêté préfectoral n° 2006-1606 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
STE CONSORCE	Arrêté préfectoral n° 2011-2137 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
STE FOY L'ARGENTIERE	Arrêté préfectoral n° 2009-5863 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
STE FOY-LES-LYON	Arrêté préfectoral n° 2006-1606 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
STE PAULE	Arrêté préfectoral n° 2011-2138 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019

TALUYERS	Arrêté préfectoral n° 2011-2139 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
TAPONAS	Arrêté préfectoral n° 2009-5823 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
TARARE	Arrêté préfectoral n° 2009-5869 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
TASSIN LA DEMI-LUNE	Arrêté préfectoral n° 2006-1629 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
TERNAND	Arrêté préfectoral n° 2009-2084 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
TERNAY	Arrêté préfectoral n° 2011-4939 du 20/10/2011 mis à jour le 28/01/2019
THEIZE	Arrêté préfectoral n° 2011-2141 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
THIZY LES BOURGS	Arrêté préfectoral n° 2010-6163 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
THURINS	Arrêté préfectoral n° 2011-2142 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
TOUR DE SALVAGNY (La)	Arrêté préfectoral n° 2011-2143 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
TOUSSIEU	Arrêté préfectoral n° 2008-5207 du 14/10/2008 mis à jour le 28/01/2019
TREVES	Arrêté préfectoral n° 2010-6342 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
TUPIN ET SEMONS	Arrêté préfectoral n° 2006-1633 du 14/02/2006 mis à jour le 28/01/2019
VAL D'OINGT	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
VALSONNE	Arrêté préfectoral n° 2009-5870 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
VAUGNERAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2145 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VAULX-EN-VELIN	Arrêté préfectoral n° 2007-5190 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	Arrêté préfectoral n° 2011-2146 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VAUXRENARD	Arrêté préfectoral n° 2011-2147 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VENISSIEUX	Arrêté préfectoral n° 2009-2142 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
VERNAISON	Arrêté préfectoral n° 2009-2148 du 25/03/2009 mis à jour le 28/01/2019
VERNAY	Arrêté préfectoral n° 2011-2148 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VILLE SUR JARNIOUX	Arrêté préfectoral n° 2011-2149 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VILLECHENEVE	Arrêté préfectoral n° 2009-5871 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
VILLEFRANCHE-SUR-SÂONE	Arrêté préfectoral n° 2009-5824 du 13/10/2009 mis à jour le 28/01/2019
VILLEURBANNE	Arrêté préfectoral n° 2009-3944 du 20/07/2009 mis à jour le 28/01/2019
VILLIÉ-MORGON	Arrêté préfectoral n° 2011-2150 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019
VINDRY-SUR-TURDINE	Arrêté préfectoral n° 69-2019-01-28-001 du 28/01/2019
VOURLES	Arrêté préfectoral n° 2007-5191 du 23/11/2007 mis à jour le 28/01/2019
YZERON	Arrêté préfectoral n° 2011-2151 du 26/04/2011 mis à jour le 28/01/2019

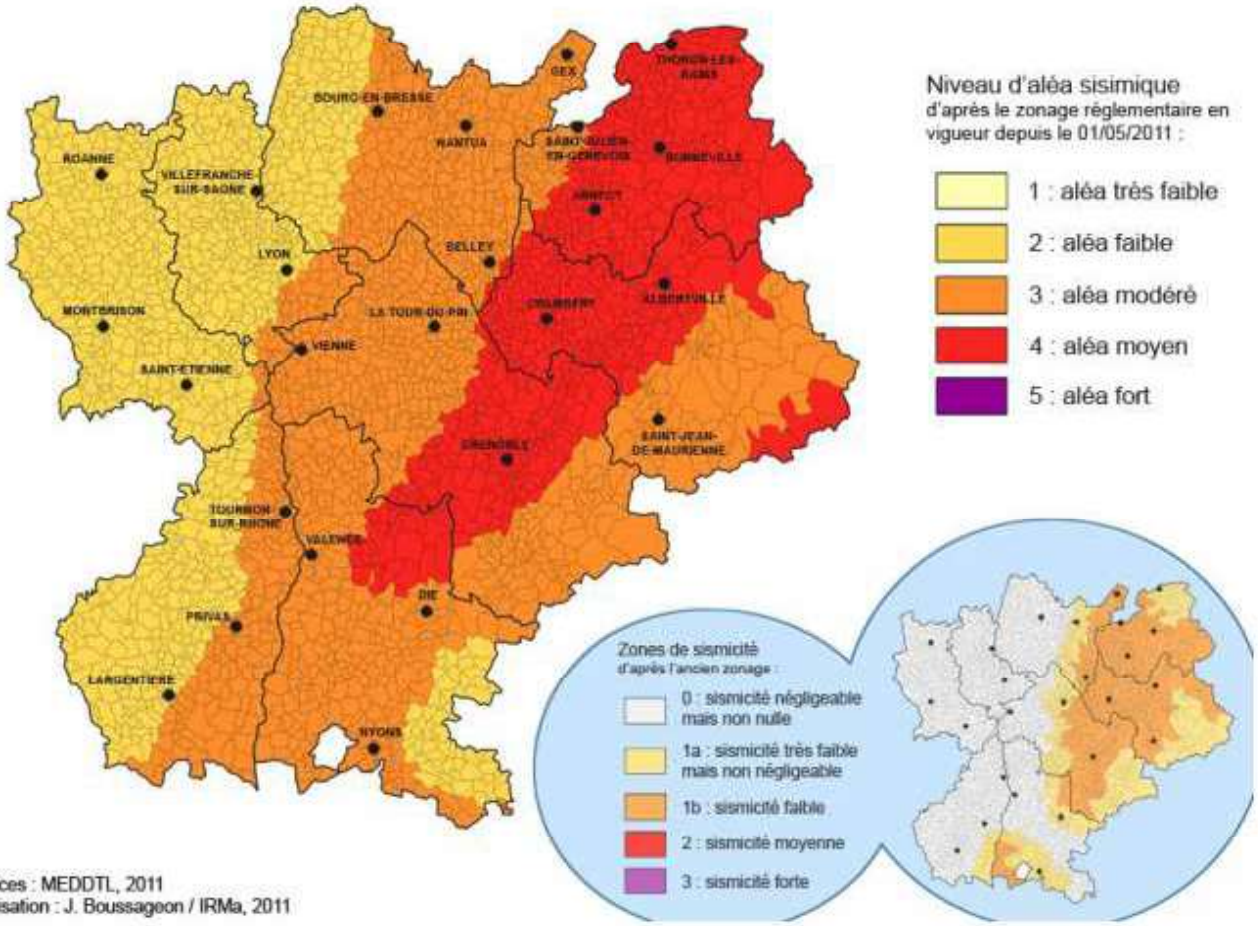
PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



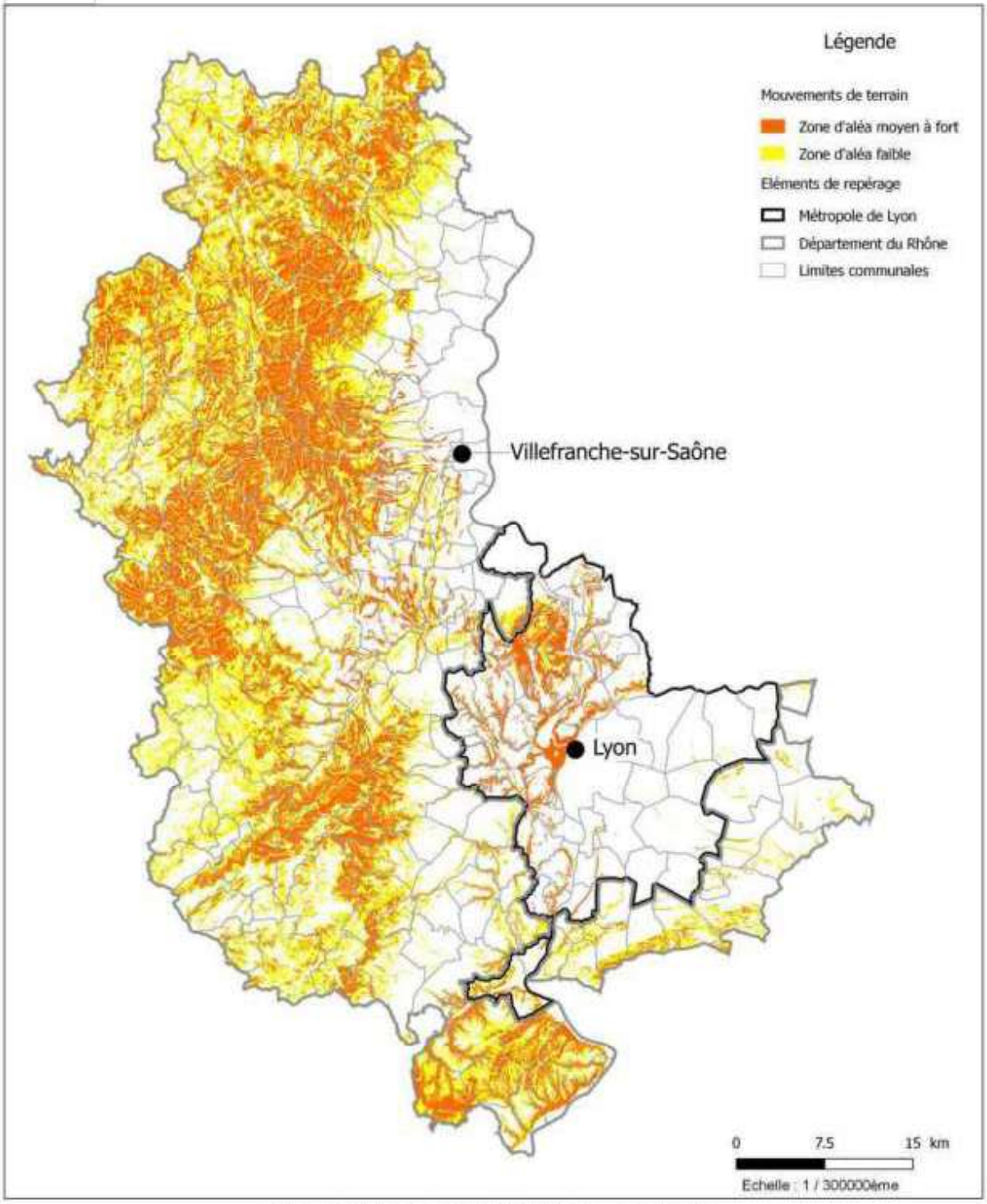
Toutes les autres communes du département sont en zone de sismicité faible (zone 2)



Sources : MEDDTL, 2011
Réalisation : J. Boussageon / IRMa, 2011

Risques mouvements de terrain

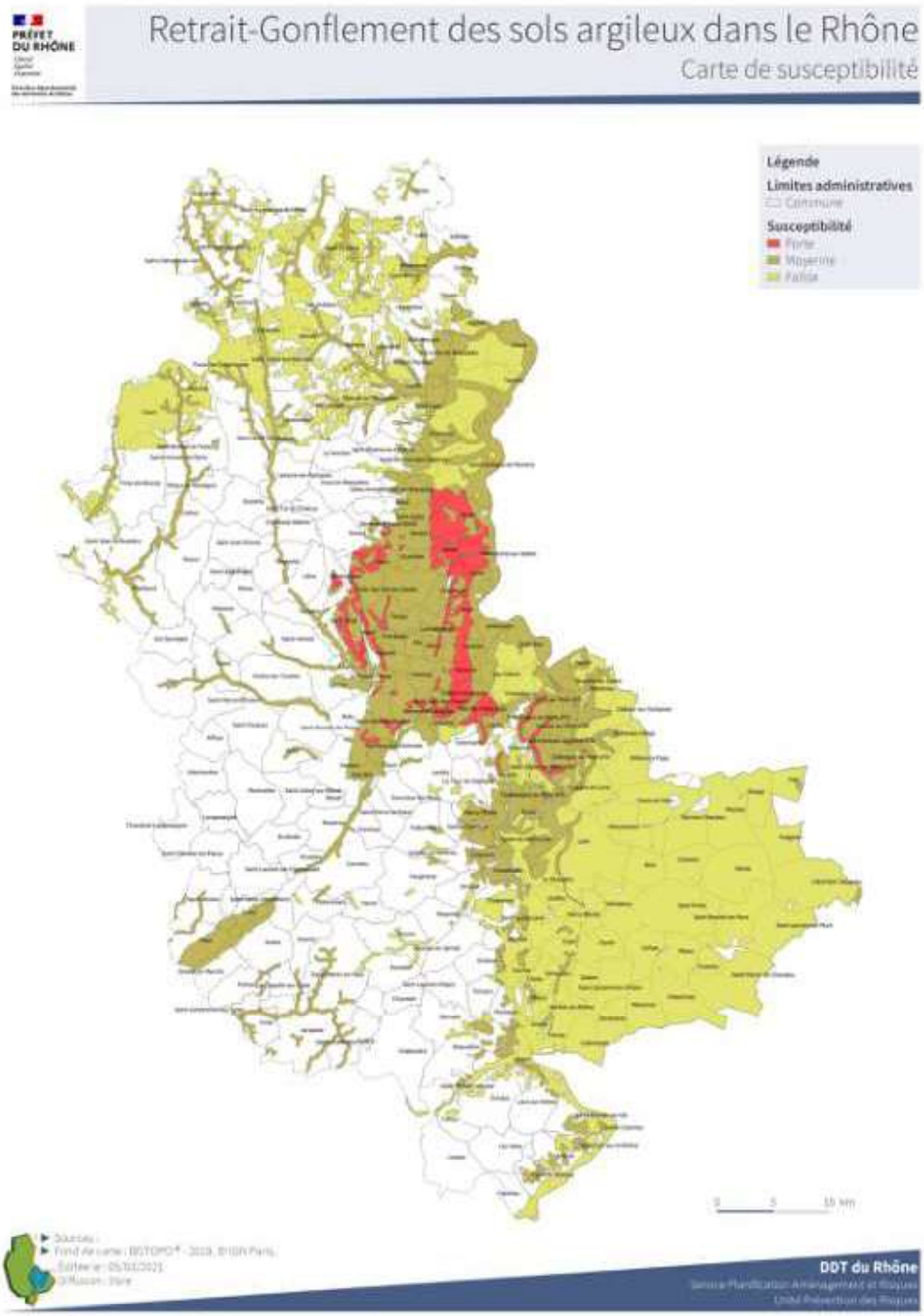
Département du Rhône



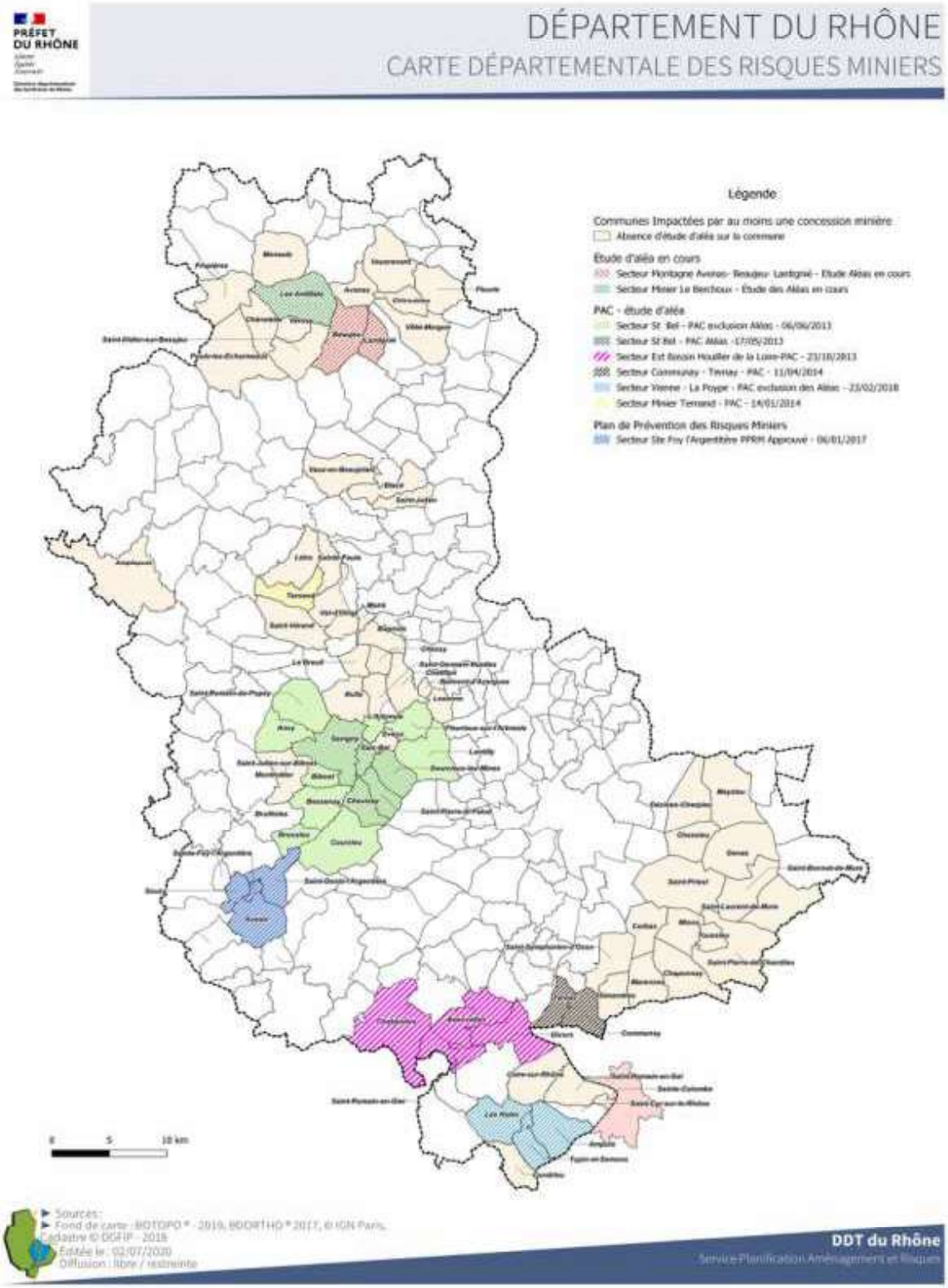
Sources des données : Métropole de Lyon - * - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Direction Départementale des Territoires du Rhône - 165 rue Garibaldi - CS 33862 - 69401 Lyon cedex 03

Toutes les communes du Rhône sont concernées par le risque retrait et gonflement des argiles, à l'exception de celles listées ci-après : Affoux, Bibost, Bruilloles, Chambost-Longessaigne, Chaussan, Dième, Les Haies, Les Halles, Les Sauvages, Longes, Longessaigne, Montrottier, Riverie, Saint-André-la-Côte, Saint-Apollinaire, Saint-Clément-les-Places, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Chamousset et Villechenève.



CARTOGRAPHIE



Pour retrouver les cartes informatives des différentes concessions :
https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-miniers-PPRM

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE TMD

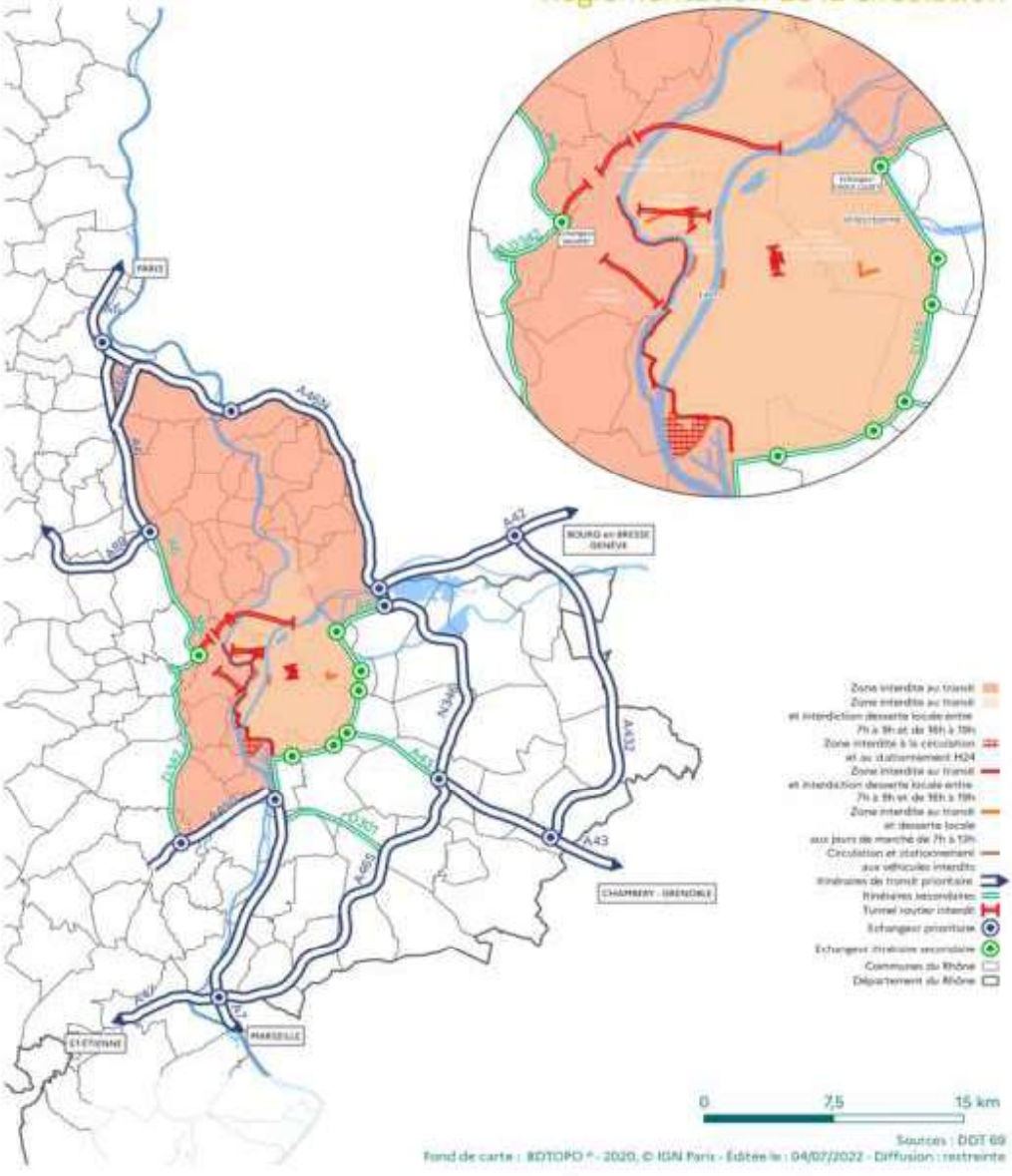
Le risque lié au transport de marchandises dangereuses est présent sur l'ensemble du territoire départemental. Cependant, la cartographie précise les axes de communication majeurs, car ce sont eux qui portent un potentiel accru d'occurrence de ce risque.

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Circulation des véhicules routiers de transport de marchandises dangereuses dans le Rhône

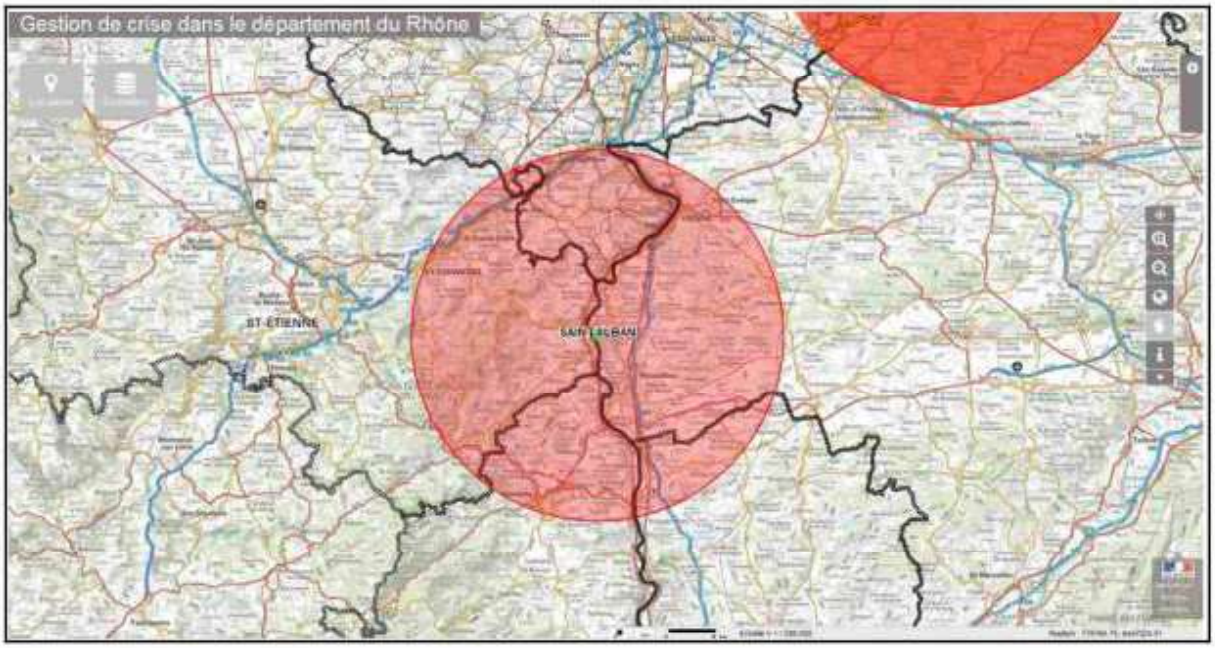
Règlementation de la circulation



Périmètre du Centre Nucléaire de production d'Électricité (CNPE) de St-Alban – St Maurice l'Exil (Isère)

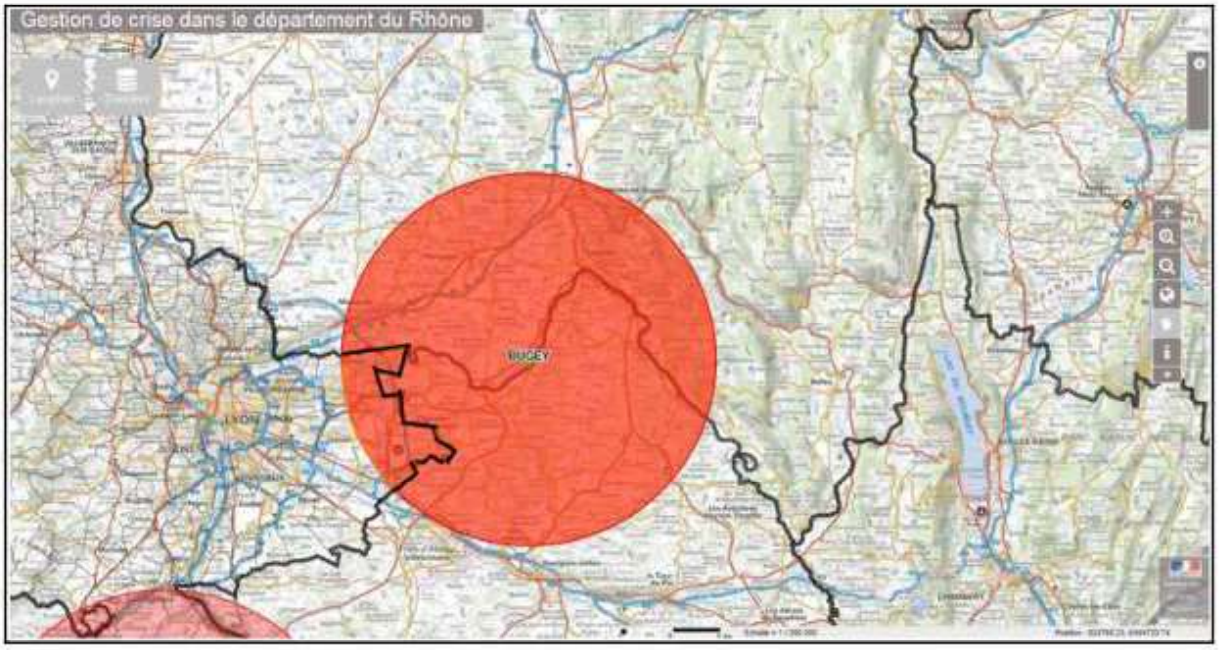
Pour le département du Rhône, deux périmètres sont concernés par le risque nucléaire :

Saint-Cyr sur le Rhône	69193	Chabanière	69228
Sainte-Colombe	69189	Saint-Romain-en-Gier	69236
Loire-sur-Rhône	69118	Condrieu	69064
Échalas	69080	Longes	69119
Givors	69091	Saint-Romain-en-Gal	69235
Les Haies	69097	Tupin-et-Semons	69253
Beauvallon	69179	Trèves	69252
Ampuis	69007		

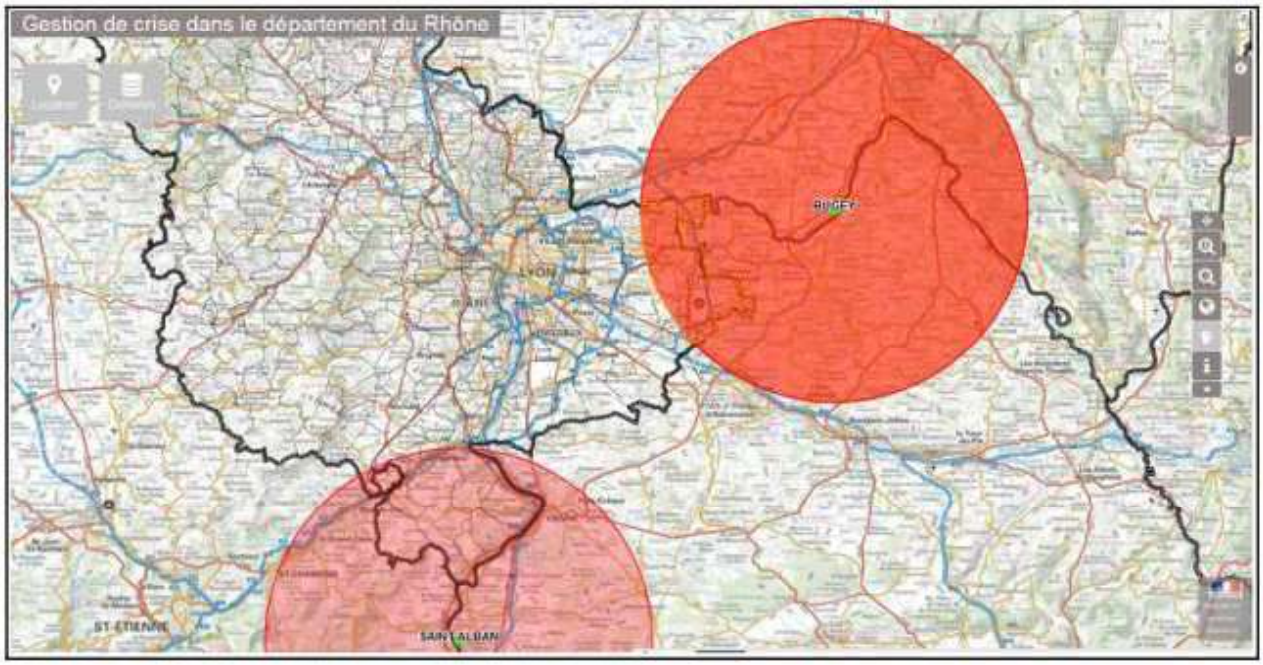


Périmètre du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey (Ain)

Meyzieu	69282	Genas	69277
Colombier-Saugnieu	69299	Saint-Laurent-de-Mûre	69288
Jonage	69279	Saint-Bonnet-de-Mûre	69287
Jons	69280	Pusignan	69285



CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE NUCLÉAIRE DANS LE RHÔNE

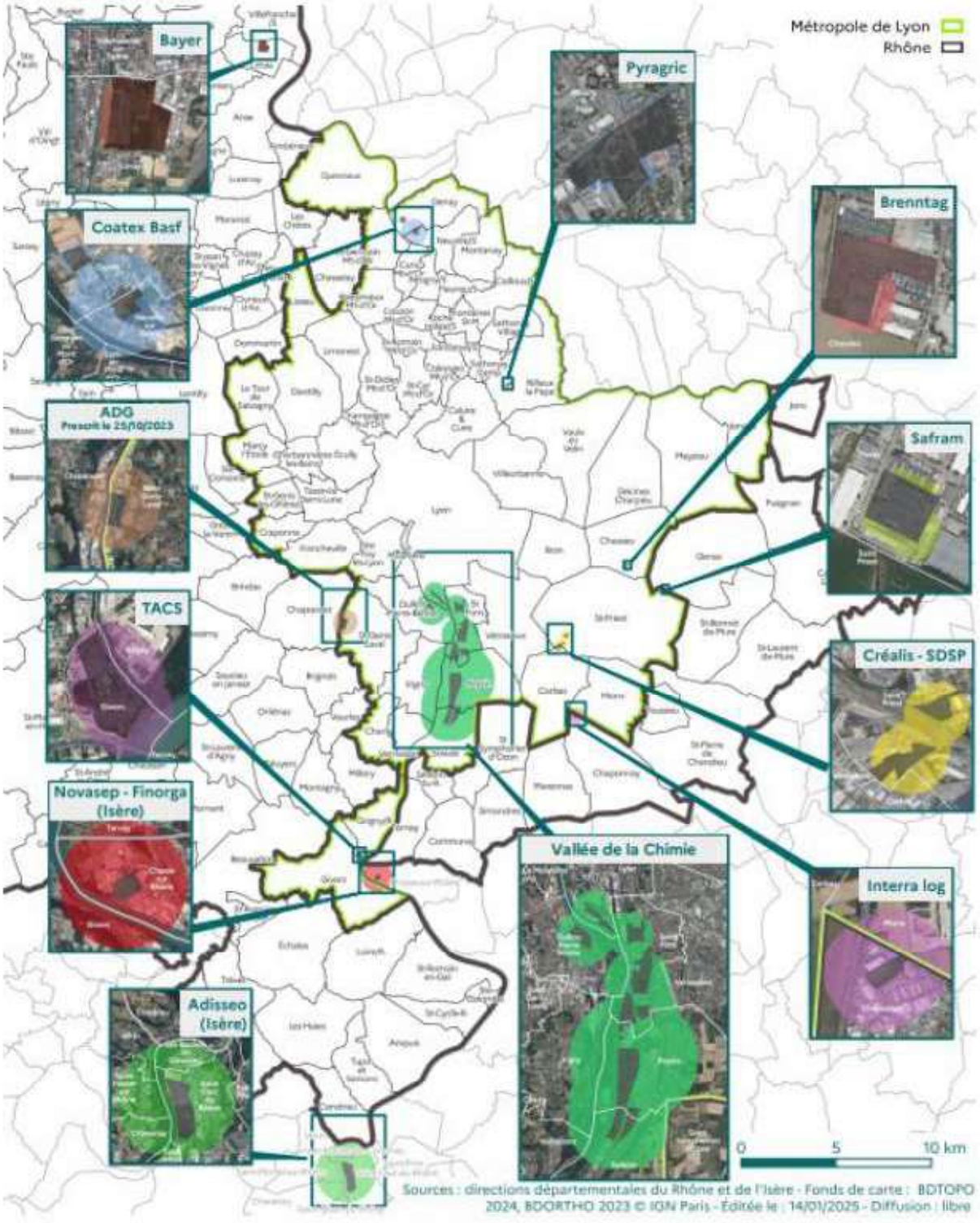


PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Situation des documents approuvés au 01/01/2025



COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

	VOUGLANS		COISELET		PETITS BARRAGES (communes d'implantation)
	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	
AMPUIS	154	12			X
CALUIRE et CUIRE	179	16	169	4	
COLLONGES AU MONT d'OR	167	6			
CONDRIEU	151	11			
COURS					X
COUZON AU MONT D'OR	167	5			
DECINES CHARPIEU	181	7	172,2	1,7	
ECULLY	167	7			
FEYZIN	165	10			
FONTAINES SUR SAONE	167	6			
GIVORS	163	13			
GRIGNY	164	13			
IRIGNY	167	10			
JONAGE	187	9	181	6	
JONS	189	13	182	6	X
JOUX					X
LOIRE SUR RHONE	160	12			
LYON	176	14			
MEYZIEU	184	8	178	6	

	VOUGLANS		COISELET		PETITS BARRAGES (communes d'implantation)
	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	
MILLERY	164	13			
MONTAGNY	163	13			
MULATIERE (La)	169	12			
OULLINS PIERRE BENITE	169	12			
POMEYS					X
PONTCHARRA SUR TURDINE					X
RILLIEUX LA PAPE	178	12	172	4	
ROCHETAILLEE SUR SAONE	167	5			
RONNO					X
SEREZIN DU RHONE	164	13			
SOLAIZE	165	12			
ST CYR SUR LE RHÔNE	156	10			
ST FONS	169	12			
ST FORGEUX					X
ST JEAN LA BUSSIERE					X
ST LOUP					X
ST MARCEL L'ECLAIRE					X
ST ROMAIN AU MONT D'OR	167	5			
ST ROMAIN DE POPEY					X
ST ROMAIN EN GAL	160	12			
ST SYMPHORIEN SUR COISE					X
STE COLOMBE	158	11			
TARARE					X
TERNAY	164	13			
THURINS					X
TUPIN ET SEMONS	152	10			
VAULX EN VELIN	178	12	172	5	
VENISSIEUX	169	12			

	VOUGLANS		COISELET		PETITS BARRAGES (communes d'implantation)
	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	NIVEAU MAX NGF	HAUTEUR D'EAU MAX	
VERNAISON	164	13			
VILLEURBANNE	179	16	169	4	

Les scénarios de l'étude de danger de l'aménagement hydraulique du Ravin et l'étude de danger de l'aménagement hydraulique de la Turdine montrent que les communes suivantes sont potentiellement concernées suivant le scénario étudié :

Aménagements hydrauliques	Communes concernées par les scénarios de l'étude de danger
Ravin	Cublize, Ronno, Saint-Jean de Bussière, Amplepuis
Turdine	Joux, Tarare, Saint Marcel l'Eclairé, Saint-Forgeux, Vindry-sur-Turdine, Saint-Romain de Popey, Bully

TABLEAU DES COMMUNES CONCERNÉES

Communes	*Risques à l'étude*	*Risques caractérisés*
AFFOUX		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ALBIGNY SUR SAONE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
ALIX		PPRNi approuvé Azergues
AMBERIEUX D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi approuvé Val de Saône
AMPLEPUIS		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
AMPUIS		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
ANCY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ANSE		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi prescrit Morgon-Nizerand - PPRNi approuvé Val de Saône
ARBRESLE (L')		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ARDILLATS (Les)		PPRNi prescrit Ardières - PPRNi approuvé Rhins Trambouze
ARNAS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Morgon-Nizerand - PPRNi approuvé Val de Saône
AVEIZE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
BAGNOLS		PPRNi approuvé Azergues
BEAUJEU		PPRNi prescrit Ardières
BEAUVALLON		PPRNi approuvé Garon PPRNi approuvé Gier
BELLEVILLE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Ardières PPRNi approuvé Val de Saône
BELMONT		PPRNi approuvé Azergues
BESSENAY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
BIBOST		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
BLACE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
BREUIL (Le)		PPRNi approuvé Azergues
BRIGNAIS		PPRNi approuvé Garon
BRINDAS		PPRNi approuvé Garon – PPRNi approuvé Yzeron
BRULLIOLES		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
BRUSSIEU		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
BULLY		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
CALUIRE et CUIRE		PPRNi approuvé Ravin – PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône et secteur Rhône amont
CENVES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
CERCIE		PPRNi prescrit Ardières
CHABANIERE		PPRNi approuvé Garon PPRNi approuvé Gier
CHAMBOST – ALLIERES		PPRNi approuvé Azergues
CHAMELET		PPRNi approuvé Azergues
CHAPONNAY	Étude en cours de révision Ozon	
CHAPONOST		PPRNi approuvé Garon – PPRNi approuvé Yzeron
CHARBONNIERES LES BAINS		PPRNi approuvé Yzeron
CHARENTAY	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
CHARNAY		PPRNi approuvé Azergues
CHASSELAY		PPRNi approuvé Azergues

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
CHATILLON D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
CHAUSSAN		PPRNi approuvé Garon
CHAZAY D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues
CHENAS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
CHENELETTE		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi prescrit Ardières
CHERES (Les)		PPRNi approuvé Azergues
CHESSY LES MINES		PPRNi approuvé Azergues
CHEVINAY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
CHIROUBLES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Ardières
CIVRIEUX D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues
CLAVEISOLLES		PPRNi approuvé Azergues
COGNY		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
COISE		PAC Coise
COLLONGES AU MONT D'OR		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
COMMUNAY	Étude en cours de révision Ozon	
CONDRIEU		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
CORBAS	Étude en cours de révision Ozon	
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
COURS		PPRNi approuvé Rhins Trambouze

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
COURZIEU		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
COUZON AU MONT D'OR		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
CRAPONNE		PPRNi approuvé Yzeron
CUBLIZE		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
CURIS AU MONT D'OR		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
DARDILLY		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi approuvé Yzeron
DAREIZE		
DECINES CHARPIEU		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône amont
DENICE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
DEUX-GROSNES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Ardières
DIEME		PPRNi approuvé Azergues
DOMMARTIN		PPRNi approuvé Azergues
DRACE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi approuvé Val de Saône
DUERNE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ECHALAS		PPRNi approuvé Gier
EMERINGES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
EVEUX		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
FEYZIN	Étude en cours de révision Ozon	PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval
FLEURIE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
FLEURIEU SUR SAONE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
FONTAINES SAINT MARTIN		PPRNi approuvé Ravin
FONTAINES SUR SAONE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône PPRNi approuvé Ravin
FRANCHEVILLE		PPRNi approuvé Yzeron
FRONTENAS		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
GENAY		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
GIVORS		PPRNi approuvé Garon – PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval – PPRNi approuvé Gier
GLEIZE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
GRANDRIS		PPRNi approuvé Azergues
GREZIEU LA VARENNE		PPRNi approuvé Yzeron
GREZIEU LE MARCHE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
GRIGNY		PPRNi approuvé Garon – PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
HAIES (Les)		PPRNi approuvé Gier
HALLES (Les)		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
HAUTE RIVOIRE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
IRIGNY		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval
JONAGE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône amont
JONS		PSS Rhône en amont de Lyon

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
JOUX		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
JULIENAS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
JULLIE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
LACENAS		PPRNI prescrit Morgon-Nizerand
LACHASSAGNE		PPRNi approuvé Azergues - PPRNI prescrit Morgon-Nizerand
LAMURE SUR AZERGUES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi approuvé Azergues
LANCIE		PPRNi approuvé Val de Saône
LANTIGNIE		PPRNI prescrit Ardières
LARAJASSE		PAC Coise
LEGNY		PPRNi approuvé Azergues
LENTILLY		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi approuvé Yzeron – PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
LETRA		PPRNi approuvé Azergues
LIMAS		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand - PPRNi Val de Saône
LIMONEST		PPRNi approuvé Azergues
LISSIEU		PPRNi approuvé Azergues
LOIRE SUR RHÔNE		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
LONGES		PPRNi approuvé Gier
LONGESSAIGNE		
LOZANNE		PPRNi approuvé Azergues – PPRNi approuvé Brévenne-Turdine

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
LUCENAY		PPRNi approuvé Azergues
LYON		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Lyon-Villeurbanne
MARCILLY D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues
MARCHAMPT		PPRNi prescrit Ardières
MARCY SUR ANSE		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
MARCY L'ETOILE		PPRNi approuvé Yzeron
MARENNES	Étude en cours de révision Ozon	
MEAUX LA MONTAGNE		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
MESSIMY		PPRNi approuvé Garon
MEYS		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
MEYZIEU		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône amont
MILLERY		PPRNi approuvé Garon
MIONS	Étude en cours de révision Ozon	
MOIRE		PPRNi approuvé Azergues
MONTAGNY		PPRNi approuvé Garon
MONTMELAS ST SORLIN	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
MONTROMANT		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
MONTROTTIER		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
MORANCE		PPRNi approuvé Azergues
MORNANT		PPRNi approuvé Garon
MULATIERE (La)		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval – PPRNi approuvé Yzeron
NEUVILLE-SUR-SAONE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
ODENAS		PPRNi prescrit Ardières
OLMES (Les)		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ORLIENAS		PPRNi approuvé Garon
OULLINS-PIERRE-BENITE		PPRNi approuvé Yzeron PPRNi – approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval
PERREON (Le)	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
POLLIONNAY		PPRNi approuvé Yzeron
POMEYS		PAC Coise
POMMIERS		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand - PPRNi Val de Saône
PONTCHARRA SUR TURDINE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
PORTE DES PIERRES DOREES		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
POULE LES ECHARMEAUX		PPRNi approuvé Azergues
QUINCIE EN BEAUJOLAIS		PPRNi prescrit Ardières
QUINCIEUX		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi Val de Saône
RANCHAL		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
REGNIE DURETTE		PPRNi prescrit Ardières
RILLIEUX LA PAPE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône amont - PPRNi approuvé Ravin

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
RIVERIE		PPRNi approuvé Gier
RIVIOLET		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
ROCHETAILLEE SUR SAONE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
RONNO		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
RONTALON		PPRNi approuvé Garon
SAIN BEL		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
SARCEY		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
SATHONAY CAMP		PPRNi approuvé Ravin
SATHONAY VILLAGE		PPRNi approuvé Ravin
SAUVAGES (Les)		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
SAVIGNY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
SEREZIN DU RHÔNE	Étude en cours de révision Ozon	PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
SIMANDRES	Étude en cours de révision Ozon	
SOLAIZE	Étude en cours de révision Ozon	PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval
SOUCIEU EN JARREST		PPRNi approuvé Garon
SOURCIEUX		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine

Communes	*Risques à l'étude*	*Risques caractérisés*
LES MINES		
SOUZY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST ANDRE LA CÔTE		PPRNi approuvé Garon
ST APPOLINAIRE		PPRNi approuvé Azergues
ST BONNET LE TRONCY		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
ST CLEMENT SUR VALSONNE		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi Brévenne-Turdine
ST CYR LE CHATOUX	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi approuvé Azergues
ST CYR SUR LE RHONE		PPRNii approuvé Vallée du rhône aval
ST DIDIER SUR BEAUJEU		PPRNi prescrit Ardières
ST ETIENNE DES OULLIERES	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
ST ETIENNE LA VARENNE	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
ST FONS		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval
ST FORGEUX		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST GENIS L'ARGENTIERE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST GENIS LAVAL		PPRNi approuvé Yzeron PPRNi approuvé Garon
ST GENIS LES OLLIERES		PPRNi approuvé Yzeron

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
ST GEORGES DE RENEINS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi approuvé Val de Saône
ST GERMAIN AU MONT D'OR		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
ST GERMAIN – NUELLES		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST JEAN D'ARDIERES		PPRNi approuvé Val de Saône
ST JEAN DES VIGNES		PPRNi approuvé Azergues
ST JEAN LA BUSSIERE		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
ST JULIEN	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
ST JULIEN SUR BIBOST		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST JUST D'AVRAY		PPRNi approuvé Azergues
ST LAGER		PPRNi approuvé Ardières
ST LAURENT DE CHAMOUSSET		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST LOUP		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST MARCEL L'ECLAIRE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST MARTIN EN HAUT		PAC Coise - PPRNi approuvé Garon
ST NIZIER D'AZERGUES		PPRNi approuvé Azergues
ST PIERRE DE CHANDIEU	Étude en cours de révision Ozon	

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
ST PIERRE LA PALUD		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST ROMAIN AU MONT D'OR		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Saône
ST ROMAIN DE POPEY		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
ST ROMAIN EN GAL		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
ST ROMAIN EN GIER		PPRNi approuvé Gier
ST SYMPHORIEN D'OZON	Étude en cours de révision Ozon	
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE		PAC Coise
ST VERAND		PPRNi approuvé Azergues
ST VINCENT DE REINS		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
STE CATHERINE		PAC Coise PPRNi approuvé Gier
STE COLOMBE		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
STE CONSORCE		PPRNi approuvé Yzeron
STE FOY L'ARGENTIERE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
STE FOY LES LYON		PPRNi approuvé Yzeron
STE PAULE		PPRNi approuvé Azergues
TALUYERS		PPRNi approuvé Garon
TAPONAS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Ardières - PPRNi approuvé Val de Saône

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
TARARE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
TASSIN LA DEMI LUNE		PPRNi approuvé Yzeron
TERNAND		PPRNi approuvé Azergues
TERNAY		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
THEIZE		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand
THIZY LES BOURGS		PPRNi approuvé Rhins Trambouze
TOUR DE SALVAGNY (La)		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi Yzeron
TOUSSIEU	Étude en cours de révision Ozon	
TREVES		PPRNi approuvé Gier
TUPIN ET SEMONS		PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
VAL D'OINGT		PPRNi approuvé Azergues
VALSONNE		PPRNi approuvé Azergues - PPRNi Brévenne-Turdine
VAUGNERAY		PPRNi approuvé Yzeron
VAULX EN VELIN		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône amont
VAUX EN BEAUJOLAIS	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
VAUXRENARD	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	
VERNAISON		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Rhône aval – PPRNi approuvé Vallée du Rhône aval
VERNAY		PPRNi prescrit Ardières
VILLE SUR JARNIOUX		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand

Communes	Risques à l'étude	Risques caractérisés
VILLECHENEVE		PPRNi approuvé Brévenne-Turdine
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE		PPRNi prescrit Morgon-Nizerand - PPRNi approuvé Val de Saône
VILLEURBANNE		PPRNi approuvé Grand Lyon – secteur Lyon-Villeurbanne
VILLIE-MORGON	Étude en cours de réalisation Rivières du Beaujolais	PPRNi prescrit Ardières
VINDRY SUR TURDINE		PPRNi approuvé Azergues
VOURLES		PPRNi approuvé Garon
YZERON		PPRNi approuvé Garon – PPRNi approuvé Yzeron

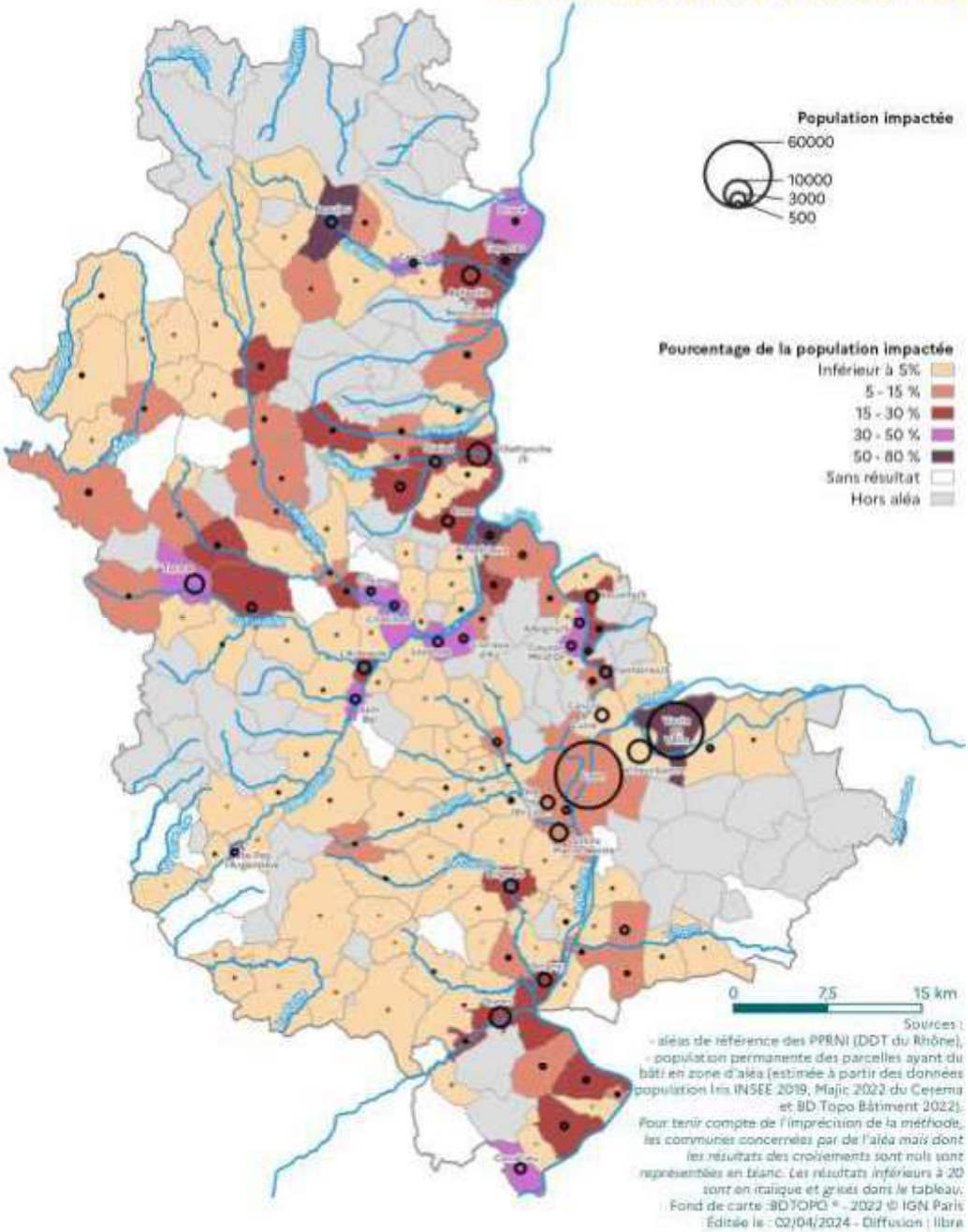
CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES

PRÉFÈTE
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Population impactée par la crue de référence du PPRNI

Communes du Rhône concernées



Sources :
- aléas de référence des PPRNI (DDT du Rhône),
- population permanente des parcelles ayant du bâti en zone d'aléa (estimée à partir des données population Iris INSEE 2019, Majic 2022 du Cerema et BD Topo Bâtiment 2022).

Pour tenir compte de l'imprécision de la méthode, les communes concernées par de l'aléa mais dont les résultats des croisements sont nuls sont représentées en blanc. Les résultats inférieurs à 20 sont en italique et grises dans le tableau.

Fond de carte : BDTOPO ® - 2022 © IGN Paris
Éditée le : 02/04/2024 - Diffusion : libre

Generali
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AU897306

IMPERIUM
88 RUE DE COURCELLES
75008 PARIS

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 13 mars 2026

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AU897306 garantit :

IMPERIUM
88 RUE DE COURCELLES
75008 PARIS

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- ESN-SSII Développement, location, vente, intégration, tests : de logiciels, progiciels, licences, applicatifs

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus Dont :	10 000 000 EUR par sinistre
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	3 500 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

FSIP0019 / 705984278
204D J

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
Généré le 13/03/2026 à 17:42
50/51

Attestation contrat N°AU897306

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus Dont :	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus Dont :	150 000 EUR par année d'assurance
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus Dont :	1 000 000 EUR par année d'assurance
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus Dont :	300 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus Dont :	300 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 6 mars 2026 au 28 février 2027 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations



FSIP0019 / 705984278

204D J

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 466 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026